

DÉLIBÉRATION n° CA-17-11-2023-03 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 novembre 2023



Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2023-2025

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2023-2025 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 17 novembre 2023
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 27/11/2023

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



Université de Poitiers

Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2023-2025

Entre

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par

Madame Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation
d'une part

et

L'université de Poitiers, représentée par

Madame Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers

d'autre part

Article 1 : Objet du contrat

Ce contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) est conclu entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'université de Poitiers pour une durée de trois ans.

Il a pour objet la contractualisation de la stratégie de l'établissement sur quatre politiques publiques ministérielles prioritaires (adaptation de l'offre de formation, transition écologique et développement soutenable, recherche et innovation, bien-être et réussite des étudiants), ainsi que sur l'amélioration du pilotage et l'affirmation de la signature de l'établissement.

Ces six objectifs sont déclinés en actions programmées dans le COMP, assorties d'indicateurs de performance.

Article 2 : Engagements financiers et modalités de versement

Le montant programmé pour le COMP est de 5 000 000€ pour la période 2023-2025. Les versements s'effectueront ainsi :

- Une avance de 50% en 2023 ;
- Un complément de 30% en 2024 ;
- Un solde de 20% en 2025.

Le versement des crédits est conditionné à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des cibles associées, selon la clé de répartition indiquée à l'article 4.

En cas d'atteinte partielle d'une cible, le montant des crédits effectivement versés au titre de l'objectif sera ajusté au prorata du niveau de réalisation effective de la cible.

Cela se traduira par un ajustement du solde ou par un abattement sur le premier versement du COMP suivant.

Article 3 : Modalités de suivi

Un dialogue annuel permettra de partager l'avancement des actions et, le cas échéant, d'ajuster les ambitions et les financements du COMP au cours de la période.

A la fin de la période, un bilan précis sera réalisé sur l'ensemble du COMP et sur chacune des actions. Il sera partagé entre l'Etat et l'établissement et servira de base au calcul du solde du COMP.

Article 4 : Plan d'action détaillé

Université de Poitiers				Part du financement MESR par objectif
		indicateurs / jalons	valeur initiale	cible 2025
Transition écologique et développement soutenable	<ul style="list-style-type: none"> ● Former les étudiants de 1er cycle aux enjeux TEDS ● Réaliser le Schéma Directeur de Développement Durable et Responsabilité Sociétale ● Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments ● Tendre vers l'indépendance énergétique (ombrières photovoltaïques) 	Part des étudiants de 1er cycle recevant un enseignement socle sur la TEDS	à déterminer	100%
		Autoconsommation électrique annuelle (GWh)	à déterminer	2
		Surface de bâtiments rénovés (en m²)	56 012 m²	95 000 m²
		Nombre de m² chauffés par une source décarbonée	202 000 m²	221 000 m²
Recherche et innovation	<ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser les transferts de recherche ● Renforcer la capacité de détection de projets et l'offre d'accompagnement des chercheurs de l'université 	Nombre de projets en pré-maturation / Nombre de startups	à déterminer	4 / 3
Métiers d'avenir, en tension ou en évolution	<ul style="list-style-type: none"> ● Faire évoluer l'offre de formation sur l'ODD3 « santé et bien-être » (DIU Maladies infectieuses émergentes ; Master Biomédicaments ; Master numérique en santé ; Certification Secouriste sauveteur en milieu aquatique et animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles ; DEUST AGAPSC) ● Faire évoluer l'offre de formation sur l'ODD4 « éducation de qualité » (Master CPES ; Parcours Jeu ; DU Formation Pilotage des organisations publiques) ● Faire évoluer l'offre de formation sur l'ODD11 « villes et communautés durables » (DI Ville durable ; Master Energie ; DI Risques et données) ● Mise en place d'un dispositif de contrôle infra-annuel de la consommation des heures de formation 	Nombre d'étudiants dans les nouvelles formations (santé et bien-être)	à déterminer	230
		Nombre d'étudiants dans les nouvelles formations (éducation de qualité)	à déterminer	75
		Nombre d'étudiants dans les nouvelles formations (villes et communautés durables)	à déterminer	475
Bien-être et réussite des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en œuvre le schéma directeur de la vie de campus en cohérence avec le schéma territorial académique de vie étudiante ● Maximiser l'offre de soin et réduire le renoncement aux soins ● Améliorer la reconnaissance de l'engagement étudiant 	Taux d'étudiants déclarant renoncer à des soins	28%	14%
Gestion et pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ● Formaliser un schéma directeur du numérique et du SI ● Déployer la démarche Qualité ● Mettre en place la GPEEC 	Schéma directeur du Numérique et du SI		Réalisé
		SI Décisionnel opérationnel		Réalisé
		Prestation GPEC et Audit de gestion de la masse salariale		Réalisé
Signature de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> ● Inscrire l'université dans une démarche large de durabilité humaine, sociale et environnementale ● Renforcer l'attractivité scientifique de l'université ● Cartographier les collaborations internationales existantes ● Consolider les Réseaux Internationaux de Recherche (RIR) ● Créer un fonds d'appels à projets interne ● Renforcer la politique ERC de l'établissement 	Nombre de projets ERC déposés / retenus en tant que Host Institution (données cumulées sur 3 ans)	à déterminer	10 / 2
Financement MESR				5 000 000 €
(Sur 3 ans, 50% en 2023 ; 30% en 2024 ; 20% en 2025 sous réserve de l'atteinte des objectifs)				

« Signature de l'établissement »

L'université de Poitiers (UP) défend un modèle humaniste, citoyen et durable des universités. La signature de l'UP établit **la durabilité et la qualité** comme des exigences fondamentales pour une université responsable. Elle mobilise le Carré de la Connaissance (éducation, recherche, innovation, service à la société) et réaffirme l'idée que les universités jouent un rôle central dans le développement des cités et territoires et qu'ensemble, ils ont un intérêt commun et vital dans le développement de l'éducation et de la connaissance.

L'UP suit en permanence les grandes tendances émergentes pour adapter sa stratégie aux exigences internationales. Par exemple, en 2020, la Commission européenne a intégré **la transition verte et la durabilité** dans l'éducation, en particulier dans l'enseignement supérieur, dans sa vision de l'Espace européen de l'éducation. Plus largement, l'Europe fait de la responsabilité sociale et environnementale une de ses priorités. Cela s'inscrit en cohérence avec la dynamique initiée depuis plusieurs années à l'UP, qui a été l'une des deux premières universités françaises à recevoir le label national DD&RS (Développement Durable & Responsabilité Sociétale) en 2016 et renouvelé en 2021. Par ailleurs, le programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation (Horizon Europe, 2021-2027) vise à structurer l'espace européen de la recherche autour de grandes *Missions* interdisciplinaires, tout en développant la science ouverte, la charte européenne du chercheur et la stratégie des ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R). Ces développements politiques sont désormais intégrés dans la signature de l'UP.

En cohérence avec son expertise scientifique propre, l'UP se positionne sur la réponse à trois objectifs de développement durable (ODD) au sens de l'Organisation des Nations Unies : *Santé et bien-être* (ODD3), *Éducation de qualité* (ODD4), *Villes et communautés durables* (ODD11). Ces ODDs sont partagés de manière interdisciplinaire par l'UP avec ses partenaires privilégiés à l'échelle européenne (Alliance européenne EC2U) et territoriale (Coordination territoriale Alliance universitaire Aliénor d'Aquitaine, associant notamment le CNRS, l'INSERM, l'INRAE, le CHU de Poitiers et l'ISAE-ENSMA), les deux étant coordonnées par l'UP.

Dans sa dimension académique, chaque ODD mobilise scientifiquement l'établissement de manière interdisciplinaire sur l'ensemble du carré de la connaissance. Dans le cadre de ses alliances, l'UP s'est positionnée avec succès sur de nombreux appels d'offres compétitifs nationaux, de type France 2030. De manière globale, le PIA4 Excellences UP-SQUARED ou encore le PIA ASDESR IMPACT-UP, fortement structurants, s'inscrivent pleinement en appui de la trajectoire d'université durable et responsable et consolident les axes stratégiques de l'établissement pour soutenir la dynamique formation recherche et l'interdisciplinarité. Plus spécifiquement, dans le cadre de l'ODD *Éducation de qualité* et du Pôle Numérique pour Education et la Formation (PNEF), l'UP porte le PIA DEMOES DemUP et est partenaire du projet TNE, du CMQ Numérique pour la Formation Professionnelle ou du projet I²-School, associant notamment le rectorat et les opérateurs nationaux de l'éducation implantés sur le site et membres de la coordination territoriale (IH2EF, Réseau Canopé et CNED). Ces réussites constituent un signal fort donné à la communauté universitaire d'une trajectoire et d'une signature désormais visibles, qui doivent aider à la transformation de l'établissement.

Cette signature se déploie également par la recherche constante d'un fonctionnement et d'une organisation plus responsable au sein de l'établissement. L'objectif est de travailler à un meilleur équilibre des dynamiques Formation Recherche, avec une meilleure structuration de la recherche et une impulsion forte donnée à l'interdisciplinarité scientifique. Aussi, cela se traduit par des évolutions récentes au sein de l'établissement, avec notamment la mise en place de cinq Instituts Fédératifs de Recherche qui regroupent les laboratoires par grand domaine et la consolidation du collège doctoral, en cohérence avec les conclusions du dernier rapport HCERES. En outre, l'établissement impulse l'intégration de ses nombreux schémas et plan d'actions dans un Schéma Directeur unique du Développement Durable et Responsabilité Sociétale.

L'esprit du COMP s'inscrit dans la stratégie propre de l'établissement, elle-même en cohérence avec les politiques publiques nationales et les orientations européennes. Ce COMP s'articule avec le contrat d'établissement. En ce sens, l'établissement n'appelle des financements que sur les politiques publiques pour lesquelles il doit consolider sa signature, et positionner ainsi sa communauté universitaire dans une posture d'appropriation progressive.

Objectif 1

Les axes stratégiques de l'UP s'inscrivent dans une démarche large de durabilité humaine, sociale et environnementale. Ils irriguent tous les autres objectifs de ce COMP dont naturellement ceux concernant les politiques publiques. Ils correspondent très largement au texte voté par le conseil d'administration de l'établissement en septembre 2021. C'est pourquoi, l'objectif concernant la stratégie de l'établissement est présenté en premier à la fois pour illustrer sa dimension heuristique pour l'UP et donner une cohérence plus forte à l'engagement de l'UP dans ce COMP.

Aussi, les objectifs de politique publique de ce COMP contribuent à affermir la stratégie de l'UP en mobilisant pleinement la Responsabilité Sociétale des Universités (RSU). L'UP s'engage dans une démarche systémique alliant ses réalisations en termes de développement durable (Schéma Directeur du Développement Durable par exemple), ses actions en termes de transition écologique, de QVT et d'expérience étudiante. L'ancrage territorial est dans ce cadre une priorité qui s'inscrit dans l'adaptation de formations aux enjeux sociétaux et la structuration d'une démarche d'innovation tant en interne qu'avec les partenaires. L'affirmation d'une signature scientifique pour l'UP est au cœur de la stratégie de l'établissement qui priorise fortement l'attractivité, la visibilité et l'internationalisation de sa recherche.

C'est pourquoi, l'*objectif stratégie établissement* du COMP est consacré à cette priorité. En effet, l'UP soutient une recherche de qualité, à visibilité internationale en stimulant des démarches de collaboration. Elle vise à consolider les grands domaines scientifiques dans lesquels son activité est reconnue, affirmer son positionnement au niveau européen et soutenir les domaines de recherche qui constituent les grands enjeux de demain (éducation, numérique et santé, énergie décarbonée notamment). Aussi, l'UP soutient les actions de recherche interdisciplinaires d'excellence scientifique et accompagne les futurs talents en lien avec le CNRS et l'INSERM, notamment dans le cadre des projets ExcellenceS et de l'Alliance Européenne EC2U. Elle renforce les services d'accompagnement de la recherche avec les financements PIA associés (e.g., ExcellenceS, ASDESR), afin d'apporter un suivi personnalisé aux chercheurs pour favoriser les réponses aux AAP structurants.

Le chantier prioritaire pour l'UP est de renforcer son attractivité scientifique. En articulation avec UP-SQUARED, EC2U, IMPACT-UP, l'UP priorise l'émergence et la consolidation de Réseaux Internationaux de Recherche (RIR) qui sont un des leviers pour renforcer l'attractivité et la visibilité d'un établissement. Cette dimension est perfectible pour l'UP. Aussi, l'UP en association avec le CNRS et l'INSERM souhaite engager un double dispositif pour consolider et impulser des RIR sur ses forces de recherche, sur le modèle des IRN des ONR, des MRSEI de l'ANR et de ce qui existe dans la plupart des pays européens. D'un côté, il s'agit de repérer les chercheurs à fort réseau international et de les inciter directement à formaliser leur réseau. D'un autre côté, il s'agit de lancer un AAP interne, qui s'inscrit dans les orientations d'UP-SQUARED et qui s'appuie dans la mesure du possible sur EC2U, pour impulser des RIR, notamment dans les domaines qui y accèdent rarement (SHES par exemple). Dans les deux cas, l'objectif est de mener au dépôt de projets européens d'envergure, notamment ERC, ou à une reconnaissance formelle de type COST. L'accompagnement sera assuré par les moyens d'UP-SQUARED, d'ASDESR et d'EC2U dans le cadre d'une cellule dédiée au sein de la Direction de la Recherche. En outre, l'UP souhaite approfondir sa démarche SAPS au profit de sa signature scientifique. Il s'agit de déployer une démarche incitative vers les laboratoires, étudiants et doctorants pour les accompagner afin de partager et valoriser les avancées et les enjeux de la connaissance scientifique. Cette démarche doit être confortée par une plus forte structuration interne, le déploiement de dispositifs variés et une mobilisation dynamique des partenaires territoriaux dont l'Espace Mendès France (CCSTI), en cohérence avec le Label SAPS obtenu en novembre 2021.

Plan de financement

Trois actions sont envisagées pour déployer les RIR dans tous les domaines de recherche de l'établissement. Chacune devra s'autofinancer ou s'arrêter après une période de 3 ans. La première concerne l'analyse de la cartographie fine des collaborations internationales existantes des chercheurs de l'établissement, dont les chercheurs des ONR. Le financement d'un IGR est sollicité aussi bien pour l'analyse que la coordination des actions RIR (240 k€). Le HCERES sera sollicité pour réaliser la cartographie. Sur cette base, la deuxième concerne le financement direct de la transformation de ces réseaux en réseaux formels (de type COST) ou de projets européens à moyen terme (2 ans) (125 k€ par projet – 3 à 5 projets). La troisième concerne dès 2023 la création d'un fonds pour lancer un AAP interne, notamment pour les domaines qui pourraient échapper à la cartographie tels que certaines SHES, sur les modèles existants de financement de construction de réseaux Européens (40 k€ par projet – 7 à 10 projets). La structuration de la démarche SAPS est organisée en cohérence avec les ODDs, autour d'un réseau de plusieurs espaces pourvus de dispositifs de médiation ou d'équipements déjà existants au sein de l'établissement (5 actuellement, sur les différents campus). Elle doit être consolidée par un apport RH d'un ETP pour une durée de 2,5 ans. A l'issue du COMP, le modèle économique visé est un cofinancement par les collectivités partenaires de l'établissement et une contribution globale des actions/projets scientifiques avec une dimension SAPS.

Objectif 2 : Réaliser le Schéma Directeur de Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS)

L'objectif de transition écologique et développement soutenable s'inscrit dans la signature de Responsabilité Sociétale des Universités (RSU) que l'UP engage à travers **une démarche systémique** alliant ses réalisations de développement durable et de transition écologique. Le principe de durabilité est une exigence de qualité pour atteindre la RSU et l'UP a déjà pris ses responsabilités. En plus de sa stratégie d'éco-campus, de son schéma directeur de développement durable (2017) ou encore du label DD&RS obtenu en 2016 et renouvelé en 2021, l'UP a mis en place de nombreuses chartes et schémas directeurs qui contribuent à la responsabilité sociétale et a démontré son engagement constant envers ses valeurs : charte pour l'égalité femmes-hommes ; charte pour l'éthique et la déontologie incluant la charte du droit à la déconnexion ; charte européenne du chercheur avec label associé HRS4R ; schéma directeur de la qualité de vie au travail ; schéma directeur du handicap ; accord sur l'inclusion et l'intégration des personnes handicapées ; charte pour le travail à distance ; mise en place d'un dispositif de signalement des violence sexuelles et sexistes et des discriminations (VSSD). L'objectif principal de l'UP est maintenant de disposer d'ici 2025 d'un Schéma Directeur de DDS en s'appuyant sur ces acquis.

Formation/sensibilisation. L'UP souhaite développer ses initiatives en matière de sensibilisation et de formation conformément aux attendus du plan Climat et de la feuille de route d'UP-SQUARED. Cette action passe par le déploiement d'un parcours de sensibilisation autour de démonstrateurs pédagogiques ouverts à tous et toutes (comme celui conçu à partir de la chaufferie biomasse). Cela passe également par la mise en place d'une manifestation de sensibilisation aux enjeux du développement durable, en lien avec ses partenaires de la coordination territoriale. L'UP a aussi prévu, en lien avec la CFVU, le déploiement d'un module commun de formation certifiante dédié aux enjeux de la TEDS dans les cursus de 1^{er} cycle d'ici 2025. L'établissement entend également consolider son partenariat avec le CNED en devenant établissement pilote pour le déploiement du « B.A-BA du climat » et envisager à terme de l'intégrer dans ses maquettes pédagogiques et son plan de formation pour ses personnels

Rénovation thermique des bâtiments. L'UP poursuit son programme de rénovation thermique. Au-delà des enjeux d'économie énergétique et de réduction de GES, il s'agit aussi, à travers ces travaux, d'améliorer les conditions de vie des personnels et étudiants et étudiantes. L'UP estime que sur ses 355 000 m², 144 872 m² devaient être rénovés. À ce jour, 56 012 m² l'ont été et l'UP vise 39 000 m² de plus d'ici 2025 (soit 66% de la cible).

Indépendance énergétique. L'UP s'est fixée pour objectif de décarboner ses unités de production de chaleur pour maîtriser sa facture énergétique et réduire son empreinte carbone. L'opération a été réalisée sur le campus principal dès 2015, l'objectif est maintenant de transformer les autres campus en s'appuyant sur des partenariats locaux en lien avec les schémas territoriaux et les Plans Climat Air-Énergie Territorial (PCAET). L'UP souhaite aussi améliorer son indépendance électrique en augmentant fortement sa production d'énergies renouvelables. L'objectif est de disposer dès 2025 d'ombrières photovoltaïques afin de pouvoir autoconsommer la puissance produite, soit à terme 2.8 GWh par an c'est-à-dire près de 25% de la consommation annuelle du campus.

Plan de financement

Le plan de financement concernant la rénovation thermique des bâtiments et l'indépendance énergétique s'appuie principalement sur les crédits de dévolution à travers le PPI de l'établissement à 10 et 25 ans. Le montant global mobilisé sur la période du COMP est estimé à environ 11 M€.

Seul un appui RH positionné au sein de la structure d'appui à la pédagogie de l'établissement (Pédagolab) est envisagé concernant la sensibilisation à la TEDS. Il accompagnera et coordonnera, pour les étudiants et les personnels, l'élaboration des modules de formation et de sensibilisation à la TEDS. L'objectif est d'atteindre 100 % de sensibilisation à la TEDS, quelle que soit sa forme, pour les étudiants de Licence en 2025, dont 70 % de certification. Le besoin est estimé à 140 k€, c'est-à-dire au recrutement d'un ingénieur pédagogique (IGE) pour 2 ans. A terme, les compétences seront partagées dans le Pédagolab (et la DRH) et subsisteront à travers les personnels permanents (Biatss et E/EC). Ce besoin de financement devrait naturellement disparaître.

Politiques ministérielles

Recherche et innovation

Objectif 3 : Favoriser les transferts des recherches

L'UP priorise les aspects d'attractivité et d'internationalisation de la recherche. Aussi, elle s'est engagée dans une structuration de sa recherche autour de cinq Instituts fédératifs de recherche (IFR) pour fédérer ses 37 unités de recherche, dont 13 en mixité avec le CNRS ou l'INSERM, dans l'objectif d'une meilleure visibilité, d'un développement plus interdisciplinaire de la recherche et d'une amélioration du pilotage de la recherche. L'objet de ces IFR est de contribuer à l'émergence de projets de recherche interdisciplinaire ; favoriser la réponse collective par les unités de recherche aux appels à projets compétitifs, tant internes, régionaux, nationaux qu'euro-péens ; favoriser l'utilisation collective des équipements de la recherche. Le développement de la recherche au meilleur niveau européen et international, à des fins d'attractivité et de structuration, a été abordé dans l'objectif de stratégie de l'établissement. Aussi, seule la dimension innovation est évoquée ci-après.

Faisant suite à l'échec de la labélisation PUI en 2023, l'UP continue, en lien étroit avec ses partenaires (Cnrs, Inserm, ISAE-ENSMA, CHU), de faire de l'innovation et de l'entrepreneuriat un axe majeur de sa politique de développement et de rayonnement. Elle souhaite renforcer ses services et dispositifs d'accompagnement de la recherche, notamment par l'offre d'un suivi personnalisé aux chercheurs en vue de valorisation, transfert de résultats, innovation et d'entrepreneuriat. Elle s'appuie notamment sur les projets UP-SQUARED et IMPACT-UP (ASEDESR). Cet objectif repose sur 3 axes majeurs que sont :

- La structuration du pôle Innovation au sein du Service Partenariat et Valorisation de la Recherche (SPVR) pour un accompagnement personnalisé des chercheurs à toutes les étapes de leur projet ;
- L'animation d'un lien étroit du SPVR avec la technopole de Grand Poitiers (qui porte l'incubateur académique), les filières économiques (connaissance des marchés, regard marché) et Pépite ;
- L'articulation renforcée avec les porteurs de fonds de pré-maturation et de maturation que sont les Organismes de Transfert de Technologies, Bpifrance et les consortiums dans le cadre des stratégies nationales d'accélération.

Sur ce dernier aspect, l'UP est actuellement engagée dans l'expérimentation SATE Agence Aliénor Transfert et travaille à définir l'organisation garantissant les meilleures efficacité et pérennité du financement de la maturation des projets innovants (plusieurs configurations sont étudiées).

Dans cette perspective, le projet de PUI et ses attendus ont été revus et les ambitions fortement contractées. Les orientations pour l'innovation et l'entrepreneuriat en lien avec les 3 Technopoles de notre territoire restent de i) diffuser la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat ; ii) développer la recherche partenariale, le transfert technologique et renforcer l'accompagnement des PME et ETI du territoire par l'innovation ; iii) augmenter le nombre de projets à très fort potentiel à pré-maturer et maturer (fonds Organismes de Transfert de Technologie et consortia SNA) par un dispositif de type fonds d'émergence ; iv) apporter un accompagnement personnalisé aux projets deeptech sur les secteurs clés du territoire ; v) faire connaître et animer la dynamique de travail entre académiques, acteurs socio-économiques et grand public (événements de promotion des expertises). Dans le contexte du site de Poitiers, les deux leviers prioritaires pour répondre à ses ambitions sont : i) le développement d'une culture de l'innovation tant auprès des personnels que des étudiants ; ii) favoriser la détection des potentiels projets innovants, leur accompagnement et leur transfert.

Plan de financement

Dans la continuité du DSG, l'UP (en s'appuyant sur le SPVR partagé avec le Cnrs et l'ENSMA) souhaite renforcer sa capacité de détection de projets et son offre d'accompagnement avec le recrutement de 2 business developers (315 k€). Un personnel de haut niveau (240 k€) sera recruté pour coordonner la démarche, dynamiser le nombre de projets innovants et assurer des actions de communication (25 k€). Il s'agit également de financer des études courtes (design thinking, propriété intellectuelle, preuves de concepts) (40k€/an) et un fonds d'émergence (110k€/an, de 15 à 20 k€ par projet). L'enjeu est à terme que l'élévation des retours financiers venant des transferts (recherche partenariale, revenus des licences) et les soutiens territoriaux possibles permettent une montée en puissance de l'autofinancement et une pérennisation de 2 ETP (sur les 3) initiés par le COMP. Dans ces conditions, l'offre sera maintenue dans le temps. S'il s'avérait que ce ne soit pas le cas, alors une baisse de cette offre devra être étudiée sans maintien du soutien de l'Etat.

Politiques ministérielles

Métiers en tension, d'avenir ou en évolution

Objectif 4 : Identifier les métiers de demain pour faire évoluer l'offre de formation

En lien avec ses axes stratégiques, les besoins et les perspectives d'évolution des métiers sur son territoire, l'objectif de l'UP est d'identifier, de proposer des formations ou de faire évoluer certaines de ses formations pour préparer aux métiers d'avenir et aux métiers en tension sur chacun des ODD qui font sa signature. Cela comprend également les filières identifiées par la DARES et France Stratégie ainsi qu'avec les priorités de France 2030. Les discussions internes à l'établissement ont été réalisées avec les directions des composantes en préalable de ce COMP.

ODD3 « santé et bien-être ». L'UP souhaite s'engager sur la refonte de son DIU des maladies infectieuses émergentes (MIE) et déployer un master autour des biomédicaments. La question du numérique en santé est d'ores et déjà travaillée pour former les futurs professionnels de la santé à ces problématiques et un CMA est en cours de préparation. En outre, l'UP souhaite élargir son offre de formation dans le secteur du sport-santé de premier cycle (« Secouriste sauveteur en milieu aquatique » et « Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles ») pour lequel des certifications pourraient être développées et faire évoluer l'un des parcours de son DEUST STAPS (« Maîtrise de la sécurité des baignades et de l'apprentissage de la natation ») pour le rendre plus attractif.

Formation	Niveau	Métiers	Nb actuel	Nb visé	Finances	Commentaires
DIU Maladies infectieuses émergentes	M	Avenir	10	20	ASDESR	Evolution
Master Biomédicaments	M	Demain	0	50	CMA	Création MED-PHAR
Master numérique en santé	M	Création	0	50	CMA en cours	Création MED-PHAR
Certification Secouriste sauveteur en milieu aquatique et animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles	L	En tension	0	30	-	Création pour réponse aux besoins des territoires
DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles	L	Demain	60	80	-	Evolution pour améliorer l'attractivité

ODD4 « éducation de qualité ». Les métiers liés à l'ingénierie pédagogique et de formation ont, notamment à la faveur de la crise sanitaire, montré une évolution remarquable en termes de besoins et des compétences recherchées. L'ensemble des acteurs du territoire, dans la dynamique Poitiers capitale de l'éducation, s'est fortement mobilisé, favorisant les réussites de plusieurs projets ambitieux depuis 2020 (par exemple, TNE, CMQ NFP, DEMOES, i2-School). L'accompagnement en ingénierie pédagogique et de formation est un élément clé dans la construction de formation, dans la conception d'enseignements ainsi que dans l'adaptation des contenus et des méthodes pédagogiques aux besoins des étudiants et étudiantes. L'UP dispose d'un parcours Conseiller pédagogique dans l'enseignement supérieur qu'elle souhaite faire évoluer pour mieux répondre aux besoins actuels en ingénierie pédagogique.

Ce parcours a vocation à être coconstruit avec les opérateurs de l'éducation nationale (IH2EF, CNED, réseau Canopé) présents sur le site ainsi que le rectorat d'académie et l'EAFc pour devenir un master en ingénierie pédagogique pour l'enseignement supérieur et le secondaire. Ce projet doit faire l'objet d'un CMA. A l'issue du COMP, un partenariat privilégié avec le CNED sera recherché pour le passage en formation à distance de ce parcours. En outre, l'UP est engagée dans la création d'un Master « jeux » permettant de répondre aux besoins de professionnels capables d'accompagner les créateurs des jeux dans le processus d'édition d'un jeu, qu'il soit ludique ou éducatif. Ce projet est soutenu par les collectivités dans le cadre de la politique de site de l'UP. Enfin, l'UP via son IAE (tête de réseau de IAE France pour ce projet) met en place avec l'IH2EF un DU dédié au pilotage des organisations publiques qui s'inscrit dans le cadre du plan national managérial visant à former l'ensemble des 25 000 cadres de l'éducation nationale.

Formation	Niveau	Métiers	Nb actuel	Nb visé	Finances	Commentaires
Master CPES	M	Demain	0	20	CMA	Formation de formateurs avec effet démultiplicatif
Parcours Jeu	M	Avenir	0	25	-	Réponses aux besoins du territoire
DU Formation Pilotage des organisations publiques	M	Demain	0	30	IH2EF	Réponse aux besoins du territoires – effet démultiplicatif

ODD11 « villes et communautés durables ». L'UP dispose de nombreuses forces dans le domaine des Villes et communautés durables, aussi bien d'un point de vue recherche que formation. Aussi, l'école interne d'ingénieur (ENSIP) souhaite mobiliser ses forces pour proposer un diplôme interdisciplinaire « Ville durable ». Cette action aurait dû logiquement prendre la forme d'un CMA Diagnostic. L'établissement souhaite accompagner ce projet pour aider à déterminer l'offre de formation la plus en adéquation possible entre son expertise et les besoins des territoires. En outre, le Master mention énergie envisage une reprise en profondeur de son architecture pédagogique afin d'évoluer pour pouvoir former des étudiants et étudiantes capables de concevoir des systèmes de production, transports et conversion d'énergie dans une logique de développement durable. Ce projet doit faire l'objet d'un CMA. En outre, sous réserve de l'accord de la CTI, l'UP est en train de créer une seconde école interne spécialisée, dont un département proposera un diplôme dont la vocation est de préparer aux métiers liés à la donnée et au risque, sujet prégnant dans les années à venir.

Formation	Niveau	Métiers	Nb actuel	Nb visé	Finances	Commentaires
DI Ville durable	Ing	Avenir	0	75	COMP	Création d'un parcours en apprentissage
Master Energie	M	Avenir	92	100	CMA	Evolution du master actuel
DI Risques et données	Ing	Tension et demain	0	300	-	Transformation de la licence et masters correspondants en DI

Conformément aux conclusions du HCERES et des orientations données par le MESRI, l'UP doit veiller à préserver une offre de formation soutenable. Il s'agit notamment d'envisager les ouvertures, transformations et fermetures de formations accréditées, au regard de leur attractivité, de la réussite étudiante ou de leur insertion notamment. Il s'agit également de maintenir l'évolution de la masse salariale globale sous le contrôle de l'établissement et d'assurer une meilleure maîtrise du nombre total des heures, qui doivent faire l'objet d'un pilotage plus effectif au niveau central de l'université. Cela se traduit notamment par le partage des objectifs de maîtrise de l'offre de formation et sa conséquence en termes de masse salariale avec les directions de composante. Les enveloppes limitatives d'heures de formation (maquettes) définies par les différents conseils (CFVU et CA) doivent faire l'objet d'un suivi régulier et prescriptif notamment lors des dialogues de gestion.

Plan de financement

Le financement de l'objectif est assuré par 2 leviers principaux : IMPACT'UP (ADSESR) pour l'évolution des DU et l'obtention de CMA pour les masters (thème France 2030). La préparation des CMA devra être financée dans le cadre du COMP par 2 ETPs en ingénierie de projet et ingénierie pédagogique (350 k€). Une prestation annexe devra également être financée pour le diagnostic du diplôme d'ingénieur Ville durable (70 k€). L'établissement, par un redéploiement de support de poste, cherchera à pérenniser 1 ETP en ingénierie de projet pour initier ainsi une compétence d'accompagnement aux réponses aux appels nationaux nécessaire pour l'établissement.

L'UP fait du bien-être et de la réussite étudiante un axe majeur de sa stratégie. En accord avec ses partenaires de l'alliance Aliénor d'Aquitaine, l'UP réalise son **schéma directeur de la vie de campus** en cohérence avec le schéma territorial académique de vie étudiante, pour améliorer l'expérience étudiante en favorisant les réussites plurielles. En appui de son organisation politique, l'UP s'est dotée de deux pôles (formation et réussite étudiante, vie de campus et patrimoine) pour structurer, améliorer et faire évoluer l'offre de formation d'une part et accompagner et développer l'offre de services individuels et collectifs à destination de la population étudiante sur l'ensemble de ses campus, d'autre part.

Faire évoluer l'offre de formations. Côté étudiant, l'UP développe des dispositifs d'accompagnement pour une orientation active qui permet à chaque jeune d'anticiper (journées d'immersion) puis de décider de son orientation-insertion (entretiens conseils individuels et ateliers collectifs). L'offre de formation est construite pour permettre la personnalisation des parcours, le développement de la professionnalisation, l'acquisition de compétences transversales et disciplinaires sur des dispositifs d'accompagnement renforcé (enseignants référents, Rebond, oui si). Un accent fort est également mis sur la valorisation des compétences des étudiants par portfolio, open badges, relevés de compétences. Côté équipe pédagogique, l'UP encourage et accompagne les enseignants pour la mise en place de pratiques diversifiées, grâce au Pédagolab, service ressources qui permet de promouvoir des formes pédagogiques novatrices (e.g., classes inversées, jeu sérieux) et l'utilisation du numérique en appui à la pédagogie. Il s'agit aussi d'accompagner la mise en place de l'approche par compétences, autant auprès des enseignants que des personnels en appui. Structurellement, l'UP développe des espaces d'apprentissage aménagés et coconstruits avec les étudiants (numérilabs, fablab, co-working, etc.) et travaille sur les temporalités étudiantes au sein du bureau des temps, notamment l'articulation temps personnel/ temps d'étude (pause méridienne, banalisation du jeudi après-midi).

Développer la vie de campus. La réussite de l'expérience étudiante passe par une montée en puissance de l'offre de services aux étudiants sur tous les campus, en lien avec ses partenaires (dont le CROUS et les collectivités), favorisée par la CVEC. Les 950 étudiants reconnus en situation de handicap constituent un public important. Les moyens alloués dans le cadre de l'instauration des SSE permettent d'envisager une consolidation en même temps qu'un développement du soin (ouverture d'un centre dentaire) et de la prévention. L'offre de soin s'appuie sur l'existence d'un centre de santé conventionné avec la CPAM. La prévention en santé est renforcée par une convention tripartite (CPAM-CROUS-UP) et des actions sont portées par des associations, structures partenaires ou les étudiants du relais santé. Ces actions ont pour objectif de maximiser l'offre de soin et de réduire le renoncement aux soins estimé à 26% des étudiants de l'université de Poitiers en 2019 (contre 30,3% à l'échelle nationale en 2016 d'après l'OVE). L'offre sportive est quant à elle gratuite, diversifiée (40 activités) et accessible à tous. La lutte contre la sédentarité à travers *Clique ton sport* sera poursuivie. L'UP s'engage pour une pratique quotidienne du sport et renforce ses objectifs d'inclusion, de santé, de respect et d'engagement citoyen (label Génération 2024).

Le soutien à la vie associative passe principalement par le FSDIE, avec un montant dédié supérieur au minima réglementaire. Un label associatif s'appuyant sur une charte d'engagement autour de bonnes pratiques (mixité, inclusion, développement durable, etc.) sera soutenu et permettra aux associations de bénéficier d'une reconnaissance et de moyens (financiers, locaux). L'UP continuera à simplifier, en lien avec le CROUS, l'accès aux aides sociales, à un logement décent et à une alimentation de qualité grâce au guichet social unique, à l'épicerie sociale et solidaire, aux paniers bio, au logement solidaire. Le programme *Cultures engagées et bien-être étudiant* cofinancé par la Région, permettra de développer une offre culturelle en lien avec les scènes nationales (META, TAP, Confort Moderne) et la DRAC. Enfin, le développement de la vie de campus passe par l'aménagement de lieux de vie étudiante, dans une logique de co-construction, (intérieur et extérieur) sur tous les campus en cohérence avec le S3D.

Améliorer la reconnaissance de l'engagement. L'UP souhaite améliorer la visibilité et l'accès des différents dispositifs : Sportif de haut niveau, Artiste confirmé, Etudiant entrepreneur (SNEE dans le cadre du dispositif plus large PÉPITE Nord-Aquitain). Pour ce dernier, il s'agit de permettre aux étudiants de se mettre dans une posture entrepreneuriale, d'acquérir de nouvelles compétences notamment grâce à une pédagogie « learning by doing ».

L'UP entend aussi également promouvoir auprès des étudiants les possibilités de reconnaissance de leur engagement par le moyen d'UE d'Ouverture, d'engagement associatif ou de création d'activités, ou par des open badges ou des points supplémentaires dans leur formation. Au-delà des instances centrales, l'UP favorise la participation et l'engagement des étudiants à tous les niveaux de la gouvernance : conseil du service de santé, commission CVEC, commission FSDIE, BVE, commission sociale.

Plan de financement

Le financement de l'ensemble des actions est évalué à 4.5 M€ / an assuré par les fonds propres de l'UP, en grande partie par la mobilisation de la CVEC (1 M€), des PIA DEM'UP et ELANS (3 M€), mais aussi par des financements des partenaires et de la Fondation Poitiers Université (0,5 M€).

Objectif 6 : Renforcer le pilotage de l'établissement

L'affirmation de l'établissement en tant que responsable et promoteur de la durabilité comme valeur est stratégique pour améliorer le pilotage et la gestion de l'établissement. La responsabilité de l'UP est grande pour créer un environnement propice et respectueux des personnes dans des campus innovants, inclusifs et écoresponsables. L'UP doit continuer de s'inscrire dans un modèle vertueux où elle privilégie l'économie des ressources pour le bien de la communauté. Elle a déjà mobilisé de manière volontariste la dévolution de son patrimoine au service de la durabilité environnementale mais se doit d'impulser maintenant **une organisation responsable et un pilotage efficace**. Elle souhaite veiller à ce que l'ensemble des personnels puisse se consacrer pleinement à son cœur d'activité, afin d'éviter la dispersion et d'améliorer l'organisation collective. Cet objectif nécessite de mieux organiser les périmètres et les responsabilités, afin de fluidifier le fonctionnement général de l'établissement. Les conclusions des travaux de la mission d'accompagnement de l'IGESR seront précieuses pour y parvenir. Pour autant, de nombreuses actions mises en place visent à atteindre ces objectifs, mais, malgré cela, le HCERES, dans son rapport en 2020, identifie parmi les faiblesses de l'établissement le manque d'une réelle GPEEC, de procédures partagées, d'outils de pilotage, et d'indicateurs en appui aux arbitrages. Aussi, dans le cadre du COMP, l'établissement privilégie 3 chantiers renforçant le pilotage tout en valorisant l'investissement des personnels administratifs.

Chantier 1 : la valorisation et l'attractivité des métiers d'appui du supérieur passe par une augmentation de la rémunération indemnitaire des personnels Biatss qu'il s'agisse de titulaires ou de contractuels. L'UP souhaite anticiper la démarche de revalorisation du RIFSEEP dans le cadre de la LPR afin **d'accélérer le pilotage et la transformation de l'établissement** en suivant les recommandations du récent audit de l'IGESR.

Chantier 2 : De nombreux chantiers d'amélioration de la gestion et du pilotage ont été initiés mais nécessitent un renforcement pour devenir efficaces. La politique du numérique et du SI a fait l'objet d'une description et s'accompagne désormais d'une comitologie adaptée. Pour autant, la formalisation d'un **schéma directeur du numérique** permettrait un partage plus large de la vision pluriannuelle envisagée (préconisation HCERES). De plus, les briques des SI « métiers » se structurent progressivement, les outils dont disposent la cellule de pilotage et d'aide à la stratégie restent artisanaux. La mise en place d'un véritable SI Décisionnel (préconisation HCERES) s'appuyant sur les SI « Métiers » et d'un réseau d'acteurs dédié à la fiabilisation des données constituent l'objectif de ce service pour les 3 ans à venir.

Chantier 3 : Enfin, la **démarche Qualité** (Certification Iso) présente une plus-value évidente de clarification des processus internes et du rôle des acteurs. Cette démarche initiée au sein de l'ENSIP sera déployée largement : les composantes et services seront accompagnés pour formaliser l'ensemble de processus spécifiques aux activités des structures.

Chantier 4 : La **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** s'appuie sur des outils comme la cartographie des postes, les fiches de postes et les entretiens annuels. Ces éléments structurants nécessitent une révision régulière afin de les adapter aux évolutions des métiers et des compétences des agents. Cette démarche d'amélioration doit permettre l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle des RH – afin de renforcer les fonctions d'encadrement supérieur conformément à ce qui a été souligné dans le rapport HCERES. Il offrira aux agents les moyens de construire de véritables parcours professionnels, notamment en leur proposant un accompagnement personnalisé. Il garantit à l'établissement la gestion de ses talents et un partage d'une vision commune de l'avenir de ses RH.

